

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1814

Artikel: Contre les banque-routiers : le Conseil fédéral doit se ressaisir : comment rebondir en prenant la vraie mesure du problème
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contre les banque-routiers

Le Conseil fédéral doit se ressaisir: comment rebondir en prenant la vraie mesure du problème

André Gavillet (21 février 2009)

Le «je» n'a pas sa place dans le commentaire politique. C'est le domaine du collectif. Et pourtant, «je» éprouve le besoin d'user de cette première personne pour dire que, jamais, en de longues années de commentaire et d'action politique, je n'ai éprouvé pareil sentiment d'humiliation devant l'image que la Suisse, mon pays, offre au monde.

Etre tabassé par plus fort que soi n'est pas honteux, sauf si l'on est dans son tort et que, comme on dit, on l'a bien cherché. Et l'on serait prêt à être solidaire du capitaine à la barre quand la mer est tempétueuse, mais comment l'être quand il «*baisse son froc*».

Et pourtant, faisons notre devoir de citoyen, essayons d'être un contributeur de l'opinion.

Le nécessaire redressement s'énonce en trois points.

La restructuration d'UBS

UBS a la particularité d'être indispensable à l'économie suisse et, en même temps, exposée et vulnérable par son engagement mondial, notamment aux Etats-Unis. Elle est un enjeu de survie nationale, mais elle a le cynisme de jouer sa partie en trichant. Comment supporter que la politique du Conseil fédéral soit dictée par la menace de retirer à une banque suisse sa licence bancaire?

DP a, avec insistance, tapé sur le clou. Il faut restructurer UBS, c'est-à-dire rendre indépendante la division suisse (épargne, crédit aux PME) des divisions de gestion de fortune et d'investissement. Les moyens d'y parvenir, nous les avons esquissés. Soit agir par la loi sur les banques, excluant qu'une banque soit simultanément en position forte nationalement et exposée dangereusement sur d'autres champs d'activité. Soit créer un consortium qui rachète la division suisse. Soit encore procéder à une nationalisation qui rende possible la restructuration.

La Finma

L'autorité de surveillance des marchés financiers doit retrouver toute son indépendance. Il n'est pas admissible qu'elle se soit engagée dans la procédure concernant les 250 clients d'UBS dénoncés à l'autorité américaine. Sa condamnation des agissements d'UBS a plus tenu du simple blâme que de la sanction. Le comportement des dirigeants d'UBS exigeait, exige toujours, une enquête approfondie et, selon les responsabilités, une dénonciation pénale. La Finma doit impérativement être l'assurance que le comportement des banquiers est, selon la formule de la loi, irréprochable.

Le secret bancaire

Il faut en finir avec la distinction insoutenable entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Ce ne sera pas la fin du secret bancaire, simplement celle d'une interprétation abusive du secret bancaire. Mais, au-delà, la redéfinition de la collaboration internationale doit engager chaque pays, y compris ceux qui, prétendument ouverts, traînent les pieds dans l'entraide judiciaire pratique (le Royaume-Uni).

Politiquement

Restent d'autres dossiers, dont le différend fiscal avec l'Union européenne que nous aurions intérêt à régler rapidement. DP a proposé que l'harmonisation fiscale fédérale, qui n'avait pas osé toucher à ce chapitre, soit achevée, et que les cantons soient tenus d'appliquer aux personnes morales les normes de l'impôt fédéral direct.

Déjà se multiplient les appels à serrer les rangs. Mais il appartient d'abord au Conseil fédéral de faire les choix. En est-il capable dans sa composition actuelle? On le sent à la fois timoré, comme si en tant qu'autorité politique ces affaires commerciales et bancaires ne l'engageaient pas, et en même temps subissant le cours des choses.

Qu'il nous rende et notre modestie et notre fierté.